

Séance du 15 septembre 2025 à 19 heures 45 minutes

Présents :

M. BAYEUL Gérald, M. LALLEMANT Xavier, M. MILLET Arnaud, M. ROUCHON Jérémy, M. THIRION Francis, Mme WINIARSKI Patricia

Procuration(s) : M. VIARD Fabien donne procuration à Mme WINIARSKI Patricia

Absent(s) : Mme MILLET Marie

Excusé(s) : M. VIARD Fabien

Secrétaire de séance : Francis THIRION

Président de séance : Mme WINIARSKI Patricia

1 - Approbation du dernier PV

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent.

2 - Decision modificative pour le remboursement de la taxe aménagement

Le point est reporté pour un prochain conseil municipal par manque d'éléments.

Retirée

3 - ONF affouages 2025-2026

Madame le maire demande si la commune propose des affouages comme chaque année et présente le partage des produits de coupes des parcelles 5i, 5t, 6i, 6t.

Les membres sont d'accord pour proposer l'affouages aux villageois et valident les parcelles décidées par l'ONF.

Elle informe qu'elle a reçu monsieur LOUIS ONF il y a quelques jours et qu'après échange avec lui, la priorité est de terminer les houpriers avant d'abattre.

Francis Thirion mentionne qu'il faudra abattre des grumes.

Xavier Lallemant précise que même s'il ne fait pas parti de la commission bois, il faut déjà terminer les houpriers avant qu'ils ne pourrissent sur place avant d'abattre.

Madame le maire précise que cette année le marquage se fera pour plus de facilité. Monsieur Louis a proposé sa présence si nécessaire.

Arnaud Millet indique qu'il fera le marquage. Gérald Bayeul indique être présent également mais un samedi matin.

Madame le maire va prendre attache auprès de monsieur Louis pour fixer une date.

Jérémy Rouchon demande si le tarif du stère reste à 12 €. Tous les membres s'accordent à dire qu'il reste à 12€.

Jérémy Rouchon précise qu'il faudra être vigilant pour le comptage après le façonnage de sorte que chaque affouagiste soit en accord avec le comptage fait par l'équipe.

Madame le maire mentionne que c'est important pour le paiement d'être raccord équipe et affouagistes.

Madame le maire indique que les garants sont toujours Francis Thirion, Gérald Bayeul et Arnaud Millet. Qu'il n'y a pas lieu de procéder à un changement. Elle fixe le délai d'exploitation comme l'année précédente, à savoir façonnage au 15/04/26 et vidange des bois au 15/09/26. Xavier Lallemant ajoute que concernant les grumes à terre, elles ne sont pas concernées par les affouages. Tous valident la remarque.

Le Conseil Municipal de FONTENOY SUR MOSELLE

Fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 5i, 5t, 6i, 6t

- Partage en nature des autres (houppies et petits bois) entre affouagistes pour 2025

Le Conseil Municipal

- laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles
- décide de répartir l'affouage :

- Par feu

- désigne comme garants responsables :

- Monsieur Francis THIRION
 - Monsieur Gérald BAYEUL
 - Monsieur Arnaud MILLET

- Fixe le délai d'exploitation, façonnage au 15/04/2026 et vidange des bois au 15/09/2026 (A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits).

- le montant de la taxe d'affouage (montant forfaitaire) à 12 euros le stère (Conseil du 04 décembre 2023)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Choix du devis pour décoration de Noël

Mme le Maire évoque le devis proposé pour les illuminations de Noël.

A l'issue de cette consultation, l'entreprise S.V.T a proposé un devis.

Le devis de S.V.T s'élève à 4 760,00 euros pour la pose des kits sur les candélabres ainsi que 2 000,00 euros pour la pose des décorations de Noël sur les candélabres.

Francis Thirion indique que pour le devis de 4760 € HT, c'est de l'investissement et qu'une fois les prises posées elles y sont pour toujours.

Arnaud Millet propose d'aller quand la nuit tombe faire le choix du candélabre où les illuminations seront installées. Un point de peinture sera mis au pied du candélabre choisi.

Madame le maire ajoute que tout le village sera concerné. Gérald Bayeul dit que ça changera de la décoration uniquement au centre du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- RETENIR la proposition de S.V.T pour la réalisation des caméras de vidéoprotection.
- AUTORISER le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Carte cadeau M. CHEY

Madame le maire explique que monsieur Chey habitant la commune depuis 23 ans déménage et part en Dordogne.

Monsieur Chey Jean-Claude est un habitant bénévole hors pair, toujours présent à rendre services et disponible pour les animations, les réparations, les fabrications et bien d'autres.

Madame le maire, en guise de remerciements propose pour services rendus de lui offrir une carte cadeau de 300 €.

Tous les membres sont unanimes et valident l'idée et remercient vivement Jean-Claude Chey pour son investissement et son bénévolat au sein de la commune. Xavier Lallemand indique perdre quelqu'un d'important au sein du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'offrir une carte cadeau d'une valeur de 300 euros pour M. CHEY

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Questions diverses

- Installation d'un miroir de sécurité à l'entrée du village pour les habitations rue de la Libération.

Le miroir et le poteau seront posés dans le massif en face de la sortie des véhicules et la commune fera appel au ST2i de la CC2T pour la mise en place.

- Décorations pour octobre rose, le RDV est donné le samedi 27 septembre à 9h30 devant la mairie.
- La marche Octobre rose est reconduite cette année, la date fixée est le samedi 11 octobre RDV devant la mairie à 14h00.
- L'animation Halloween est également reconduite le vendredi 31 octobre de 18h30 à 20h00 sous le préau. Des bonbons seront offerts aux enfants déguisés.
- Beaujolais nouveau, la date retenue est le vendredi 28 novembre 2025 de 18h30 à 20h30 à la salle des fêtes, au menu Beaujolais et charcuterie, le tout offert par la municipalité.
- Cérémonie du 11 novembre 2025, l'apéritif se fera à la salle des fêtes avec les élus et anciens combattants de Bois de Haye, Aingeray et Gondreville.
- Saint Nicolas, cette année plus de calèche, Québec le cheval est à la retraite, une retraite bien méritée. Organisation de la St Nicolas le samedi 6 décembre 2025.
- Installation du sapin et décorations de Noël le samedi 29 novembre 2025. RDV à 9h30 devant la mairie
- Gérald Bayeul propose la plantation d'arbres au bord de la Moselle, il indique que le nettoyage se fait régulièrement, que les arbres tombent et que les vieux arbres ne sont pas remplacés. Il propose de s'occuper du projet, de voir avec monsieur Louis ONF quelles essences d'arbres seraient les plus appropriées et de voir avec ID VERDE pour la plantation. Madame le Maire va prendre attache avec monsieur Louis ONF et ID VERDE et les mettra en relation avec Gérald. Les membres remercient Gérald pour cette excellente idée.
- Arnaud Millet avait proposé au dernier CM un projet de Pump track sur la commune. Il indique qu'il va prendre attache auprès des communes ayant validées un tel projet et nous en reparlera lors du prochain CM avec des chiffres pour une étude de faisabilité puisque le lieu est déjà choisi.
- Xavier Lallemand et Arnaud Millet s'engagent à effectuer les travaux d'installation de clôture le long du city stade pour que la commune fasse des économies.
- Arnaud Millet clos la séance en indiquant qu'il déplore la lettre ouverte que m. Bernard Picard a déposé dans les BAL de tous les membres du conseil municipal. Que les membres du conseil avaient 4 jours pour consulter les documents fournis avant de donner leur accord ou non à faire paraître ses recherches sur le site internet de la commune. Il ajoute que si les recherches ont été déposées sur le site officiel de la mairie ça n'est pas à cause de cette lettre mais suite à un contrôle obligatoire. Madame le Maire ajoute que le site est un site officiel et qu'elle se doit d'effectuer des vérifications avant d'y déposer quoique ce soit. Et pour Clore, elle explique avoir pris attache auprès du service juridique de l'ADM.

Le secrétaire de séance

Fait à FONTENOY-SUR-MOSELLE
Le Maire,
Patricia WINIARSKI